



CHARTE FORESTIERE du Pays du Grand Briançonnais

« Orientations stratégiques »

Déclinaison des enjeux en orientations, objectifs et pistes d'action

A la lecture des enjeux tels que formulés dans le diagnostic, il ressort que l'objectif d'une gestion multifonctionnelle, concertée et durable des espaces forestiers du territoire est déclinée dans chacun des enjeux. Ainsi, cet objectif ne peut être considéré comme un enjeu mais constitue la ligne politique générale de la Charte forestière. (Préambule du diagnostic : « *construire un projet commun en faveur d'un développement maîtrisé de la forêt, dans une logique de concertation forte avec tous les acteurs liés à la forêt et à la filière bois.* »). En outre, cette ligne politique est la déclinaison de la circulaire du 15 Février 2001 sur les Chartes Forestières de Territoire : « *La charte de territoire forestier doit réaliser, dans le cadre de la multifonctionnalité, l'adéquation entre le potentiel économique de la forêt et les demandes économiques et sociales qui lui sont adressées à un niveau territorial donné.* ».

* * *

Les éléments du SWOT simplifiée ainsi que les enjeux ont permis aux partenaires et acteurs du territoire, lors des groupes de travail des 11 et 12 mars, de définir des 4 **orientations stratégiques d'actions**.

* * *

• Orientation A – Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Le premier axe vise à structurer l'articulation de la filière bois de l'amont à l'aval. A l'amont, des faiblesses liées au morcellement du foncier et aux difficultés de mobilisation des propriétaires privés mais aussi aux contraintes climatiques, topographiques et aux conditions montagnardes expliquent une sous-mobilisation des bois. Les bois exploités, parfois de qualité moyenne sont souvent exportés alors que les acteurs de la seconde transformation importent la majorité de leur matière première. Dans le même temps, malgré une filière bois vigoureuse sur le massif, les collectivités ne portent pas toujours ce matériau local dans leurs réalisations. Ce portrait d'une filière pourtant importante fait ressortir des difficultés dans sa structuration même et son articulation des producteurs aux consommateurs.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de mobilisation et de transport des bois, de soutenir et d'accompagner les entreprises de 1ère transformation, et d'encourager les entreprises de la 2nd transformation à se fournir en bois locaux,

- | | |
|--------------|--|
| Objectif A 1 | Augmenter la quantité de bois récoltée sur le territoire et sécuriser les approvisionnements |
| Objectif A 2 | Accroître la productivité des entreprises de 1ère transformation |
| Objectif A 3 | Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de 2nd transformation et les utilisateurs finaux |

• Orientation B – Garantir un usage équilibré de la forêt

Le deuxième axe vise à pérenniser une gestion multifonctionnelle pacifiée des milieux forestiers. Les forêts du Pays du Grand Briançonnais accueillent en été comme en hiver de multiples activités de loisirs répondant ainsi à une demande sociale de plus en plus marquée sur le territoire. L'évolution de ces activités commence à engendrer une fréquentation « anarchique » ou « excessive ». La fréquentation touristique du massif vient s'ajouter à de nombreuses autres fonctions dont l'accumulation sur un même territoire cause des dommages au milieu forestier. Certains de ces usages peuvent avoir un impact sur la pérennité du couvert forestier. Ainsi le développement de ces activités induit à la fois un risque de conflits d'usage et des menaces sur la pérennité de l'état forestier. Cependant, la forêt du territoire est éminemment multifonctionnelle et ses usagers sont très attachés aux paysages qu'elle forme. Ainsi, à ce jour, peu de conflits d'usages ont vu le jour. La demande en matière d'éducation à l'environnement et la politique forestière de plus en plus basée sur la multifonctionnalité sont des éléments qui devraient permettre d'assurer un usage équilibré de la forêt

Il s'agit d'améliorer l'information du grand public sur les usages multiples de la forêt, de garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'assurer la continuité de la fonction de protection des forêts sur l'ensemble du territoire concerné par des risques naturels.

Objectif B 1	Éviter l'apparition de conflits d'usage
Objectif B 2	Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement
Objectif B 3	Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux usages mettant en cause leur pérennité
Objectif B 4	Renouveler les peuplements vieillissants assurer une fonction de protection contre les risques naturels

• Orientation C– Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

Le troisième axe vise à prévenir les mutations en cours du territoire et de l'environnement global. Les espaces naturels évoluant de manière importante se sont refermés autour des villages et hameaux et le mélèze laisse petit à petit la place à des formations forestières plus stables. Cette évolution du territoire risque de faire disparaître certains milieux (bocage, landes, ...) support d'activités pastorales et d'une importante biodiversité mais aussi de priver à long terme le territoire de sa ressource en mélèze, élément majeur de l'identité de ce territoire montagnard. Enfin, les changements climatiques en cours viennent compléter la dynamique de changements globaux et font peser une menace tant sur les formations forestières en place que sur la biodiversité.

Il s'agit ainsi de maintenir les fonctionnalités des pratiques agricoles et pastorales, de pérenniser les formations de mélèze et d'augmenter la résilience des peuplements forestiers face aux crises climatiques prévues.

Objectif C 1	Lutter contre la fermeture de l'espace
Objectif C 2	Assurer la prédominance du mélèze dans la forêt du massif
Objectif C 3	Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée

• Orientation D– Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais (Enjeu transversal*)

Le quatrième axe vise à pérenniser le dialogue et l'échange entre les différents partenaires de la charte, les acteurs concernés et le public intéressé.

Il s'agit ainsi d'organiser la diffusion et le partage des connaissances et d'informer un très large public sur la forêt du Pays du Grand Briançonnais dans ses fonctions économiques, écologiques et sociales.

Objectif D 1	Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays
Objectif D 2	informer l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière

- Orientation A –

Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

A.1 Augmenter la quantité de bois récoltée sur le territoire et sécuriser les approvisionnements

Récolte de bois actuelle	<p>Environ 30 000 m³ / an essentiellement en forêt communale et domaniale.</p> <p>Le volume prélevé est très faible par rapport à la production biologique : le potentiel exploité est très inférieur au potentiel théorique (accroissement biologique) car des surfaces forestières très importantes sont classées « au repos » pour des raisons environnementales ou d'accessibilité.</p> <p>De plus, il existe un réel potentiel de bois actuellement « vieillissant » qui pourrait être exploité.</p>
Production brute sur pied	Environ 160 000 m ³ / an dont 30% en forêt privée
Causes de ce différentiel	<ul style="list-style-type: none"> - morcellement du foncier privé et déficit d'animation et de culture, - problèmes d'accessibilité finale - réseau secondaire insuffisant et qui mériterait des améliorations - des points noirs qui bloquent la mobilisation - un réseau de desserte qui est parfois insuffisant entretenu
Objectif à court terme	Illustrer les possibilités de résorption des obstacles à la mobilisation par des chantiers pilotes.
Objectif à moyen terme	Augmenter la quantité de bois mobilisé en forêt publique sur la base des outils de gestion existants.
Objectif à long terme	Inciter les propriétaires privés à développer une gestion forestière groupée pour exploiter les ressources disponibles en forêt privée.
Action Pnr Q	<p>Etablir un Plan de gestion des boisements à l'échelle du Queyras : Aspects paysagers, schéma des pistes forestières, développement des essences, restructuration du parcellaire forestier pour permettre une exploitation par câble ou mode doux.</p> <p>Développement significatif des chantiers de débardage par câble et/ou par traction animale en s'appuyant sur les expériences réalisées (Arvieux, Ristolas...) En faire une activité de découverte touristique – Appui technique et financier aux initiatives – (PNR/ONF)</p> <p>Aider les propriétaires forestiers à mieux valoriser leurs parcelles valorisation en plaquette) et en faire des acteurs dynamiques de l'évolution des paysages (maintien de paysages ouverts) PNR /CRPF.</p>
	<p>Accompagner des expérimentations spécifiques à l'espace montagnard</p> <p>Appuyer les expérimentations en matière de gestion environnementale forestière avec les partenaires de la forêt publique et privée.</p>
<p>Il est nécessaire de souligner que ces objectifs d'augmentation de la quantité de bois mobilisé doit être compatible avec les fonctions de protection, avec le maintien des habitats naturels (tétrasydre lyre par exemple) ainsi qu'avec l'usage récréatif des milieux forestiers. Ainsi, comme préalable à toute coupe de bois ou projet de desserte : les propriétaires devront être consultés sur la gestion de leur patrimoine, la situation vis à vis des risques naturels l'impact sur la pénétration dans le milieu naturel devront être étudiés, les inventaires naturels devront être consultés pour adapter les modalités d'intervention, une information sur les objectifs et les conséquences des travaux devra être envisagée. En ce qui concerne les forêts publiques, ces précautions sont déjà mises en œuvre au travers de la réglementation et des procédures internes de l'ONF.</p> <p>Les schémas de desserte et les études sur le développement du câble devraient permettre d'augmenter le potentiel de bois à exploiter mais cette augmentation devrait rester modérée si des moyens importants ne sont pas mis en œuvre pour améliorer la desserte ou compenser les handicaps d'exploitation (en référence à l'expérience des Alpes du Nord où le contexte est pourtant beaucoup plus favorable).</p>	
Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont	Action d'animation individuelle et de regroupement des propriétaires forestiers privés.
	Sensibilisation des propriétaires privés et publics.
	Opérations groupées forêt publique – forêt privée.
	Résorption des points noirs sur le réseau existant.
	Identification des bassins de production sous-exploités et des obstacles locaux à la mobilisation.
	Développement de nouvelles techniques (débardage câble, abatteuses) dans les zones où une limite est identifiée (écologique ou économique).
	Augmentation des surfaces à régénérer pour améliorer la résilience des peuplements aux aléas climatiques en augmentation probable en montagne.
Mise en place de structures de sécurisation de l'approvisionnement (contrats, associations foncières).	

<u>Pistes d'action</u>	Réaliser un plan d'approvisionnement territorial pour connaître les volumes mobilisables et investissements nécessaires en infrastructure.
	Réaliser un schéma de desserte (multi-usages) avec programmation de travaux priorisé.
	Encourager des chantiers de débardage par câble suite au recensement des coupes à câble (mené dans le cadre de l'étude câble 04/05 - ONF).
	Créer et diffuser un support d'information sur les possibilités de regroupement (ASA, ASL, ASGF et GF) à destination des propriétaires forestiers, des élus, des notaires...
	Appuyer les propriétaires forestiers pour les inciter au regroupement.
	Étude foncière et sensibilisation des propriétaires sur un bassin sous-exploité.

A.2 Accroître la productivité des entreprises de 1ère transformation

<u>Constat</u>	Excepté les entreprises de la 2 nd e transformation qui se sont modernisées récemment pour se tourner vers la construction de maisons à ossature bois, les entreprises forestières et celles de la 1ère transformation restent des petites unités à caractère artisanal prononcé.
Récolte de bois actuel et volume scié	Environ 30 000 m ³ / an Environ 7000 m ³ / an de sciage et 2500 m ³ de connexes par une dizaine d'entreprises, en diminution depuis 5 ans
Problématiques posées	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des entreprises d'exploitation forestières menacées par un fort niveau de concurrence et du développement de l'exploitation en régie, ... - Manque de bois frais disponible sur le marché - Concurrence du mélèze local avec le mélèze d'Europe de l'est - Extension des scieries (modernisation des équipements et stocks) limitée par la concurrence foncière - Reprise des entreprises non assurée
Objectif à court terme	Aider les entreprises à surmonter la crise
Objectif à moyen terme	Améliorer la compétitivité des entreprises de la filière par des aides à l'investissement
Objectif à long terme	Accompagner la transmission des entreprises et leur extension
Action PnrQ	Aide à la transmission et l'installation d'entreprises artisanales locales d'exploitation et de transformation des bois. (Pays/Com Com) Appuyer l'ONF dans un développement pondéré de la coupe en régie modérateur du marché garant du bon fonctionnement des petites exploitations et des filières locales.
Action Pne	Accompagner des expérimentations spécifiques à l'espace montagnard Appuyer les expérimentations en matière de gestion environnementale forestière avec les partenaires de la forêt publique et privée
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	<p>Mise en place de nouveaux modes de commercialisation par des contrats d'approvisionnement entre les propriétaires et les exploitants forestiers et scieries ainsi que par la vente groupée entre propriétaires privés.</p> <p>Mise en place de règles pour assurer la transparence du fonctionnement des coupes en régie et du parc à bois vis-à-vis des exploitants et scieurs locaux</p> <p>Soutien aux entreprises pour l'acquisition du foncier nécessaire à leur extension par une intégration des acteurs de la forêt lors de l'élaboration du PLU et des échanges entre entreprises et services urbanisme</p> <p>Soutien de la création et la reprise des entreprises de la filière en maintenant les savoir-faire</p> <p>Rapprochements entre les entreprises et les établissements d'enseignement professionnel de la filière bois.</p>
<u>Pistes d'action :</u>	<p>Organiser une table ronde de la filière bois du massif</p> <p>Proposer un plan de développement pour les entreprises artisanales qui souhaitent se moderniser vers de nouveaux process</p> <p>Favoriser la modernisation des scieries par une aide aux investissements matériels permettant d'augmenter leur capacité de transformation et de se diversifier (équipements de tri qualitatif des grumes et des sciages, / équipements liés à la présentation et au conditionnement des sciages, (rabotage, ...) / installations de traitement, de séchage ou de préservation des bois, / installations de valorisation des produits connexes (écorces, plaquettes...), / systèmes d'aspiration)</p> <p>Étudier à l'échelle du Pays la mise en place d'équipements collectifs de transformation des bois (séchoir, tri qualitatif, ...)</p> <p>Etudier la faisabilité économique d'un classement mécanique en scierie ainsi que la qualification des appareils de classement mécanique sur nos essences</p> <p>Former les élus du territoire à la commercialisation des bois de leurs communes</p> <p>Mettre en place un contrat d'approvisionnement pilote avec une collectivité ou une association de propriétaires</p> <p>Etudier la faisabilité d'une unité de commercialisation mutualisée des produits de la première transformation</p> <p>Mettre en place un accompagnement individuel et des formations collectives pour les entreprises en phase de cessation d'activités</p>

A.3 Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de 2nd transformation et les utilisateurs finaux

<u>Constat :</u>	Hormis pour les marchés du « débit sur liste », les scieries du Pays offrent des bois peu adaptés à la demande d'une grande partie de la 2 nd e transformation locale. 20% du bois utilisé par les entreprises de la seconde transformation est d'origine locale.
<u>Problématiques posées :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de liens entre les entreprises de la 1^{ere} et de la 2nde transformation - Difficulté des scieries locales à fournir du bois séché et des quantités importantes dans des délais courts - Pas de production locale de produits très transformés (contre collé, lamellé collé, laine de bois) - Extension des entreprises limitée par la concurrence foncière - Reprise des entreprises non assurée
Objectif à court terme	Mettre en relation les acteurs de la filière bois
Objectif à moyen terme	Intégrer plus largement l'utilisation des bois locaux dans les constructions locales
Objectif à long terme	Structurer la filière bois dans son ensemble
Action PnrQ	<p>Appliquer à l'ensemble des forêts queyrassines le label « PEFC »</p> <p>Encourager les filières bois local : bardage bois (chantiers démonstratifs, dispositifs incitatifs pour les privés) – usage de la ressource locale de bois dans les constructions – tout en conservant les caractères architecturaux propres à chaque village (Pays / Com/PNR)</p> <p>Initier ou s'impliquer dans les démarches de qualité utiles à la promotion des bois locaux</p>
Action Pne	<p>Encourager la valorisation locale du bois issu des coupes d'entretien des forêts à proximité des pistes existantes</p> <p>Accompagner les expérimentations locales permettant de développer la valeur ajoutée du bois issu du massif</p>
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	<p>Création d'un lien entre les entreprises de la première et de la seconde transformation par l'organisation de rencontres entre acteurs de la filière</p> <p>Appui aux entreprises de la première transformation pour mieux répondre aux besoins des entreprises de la seconde transformation</p> <p>Information auprès des collectivités, architectes et maîtres d'œuvre sur les enjeux de l'utilisation des bois locaux (sur le paysage et l'emploi local).</p> <p>Encouragement des propriétaires forestiers et exploitants à adhérer une certification forestière durable</p> <p>Développement de la consultante architecturale sur la question du bois sur le territoire en lien avec le CAUE et le Prides « Bois & Construction »</p> <p>Mise en place d'un régime d'obligations/encouragement pour l'utilisation des bois locaux</p> <p>Intégration de l'utilisation des bois locaux dans les marchés publics et les PLU</p>
<u>Pistes d'action :</u>	<p>Désigner un ambassadeur de la filière bois, chargé de mettre en relation les entreprises de la première, de la seconde transformation et les utilisateurs finaux</p> <p>Réaliser des opérations-pilotes exemplaires en termes d'éco-construction, et notamment dans l'utilisation de la ressource en bois local.</p> <p>Envisager un système d'Appel Marché Public Bois</p> <p>Réviser certains documents d'urbanisme pour favoriser l'utilisation du bois dans la construction</p> <p>Mettre en place un annuaire des entreprises de la filière bois (métiers, savoir faire et spécialités) c'est peut-être déjà fait du moins le recensement mais pas la publication.</p> <p>Mettre en place une campagne d'information ciblée (maîtres d'ouvrage, collectivités, constructeurs, bureau d'étude, architectes) sur l'utilisation des bois locaux dans l'architecture des collectivités et dans les bâtiments agricoles.</p> <p>Mettre en place une aide financière pour compenser le surcoût de l'emploi du bois dans les bâtiments agricoles</p> <p>Communiquer auprès des propriétaires et des entreprises sur la certification des forêts et des bois</p> <p>...</p>

- **Orientation B –**

Garantir un usage équilibré de la forêt

B.1 Éviter l'apparition de conflits d'usage

<u>Problématiques posées:</u>	<ul style="list-style-type: none"> - L'impact visuel des coupes de bois est mal accepté par les touristes usagers du massif, - La randonnée motorisée est une activité en développement, source potentielle de conflits d'usage
Objectif à court terme Objectif à moyen terme Objectif à long terme	Faire appliquer la réglementation sur la circulation des engins motorisés Prévenir l'apparition de conflits d'usage Permettre une gestion multifonctionnelle pacifiée des milieux forestiers
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	<p>Concertation avec les usagers avant tout travaux forestiers dans les zones à enjeux multiples</p> <p>Incitations à la remise en état après exploitation des pistes forestières sur les sites fréquentés</p> <p>Information des usagers, professionnels et collectivités sur la réglementation de l'usage des engins motorisés</p> <p>Identification des règles relatives à l'usage des engins motorisés et des zones d'interdiction / autorisation</p> <p>Information sur les pratiques forestières et les usages multiple en forêt</p>
<u>Pistes d'action :</u>	<p>Informers et sensibiliser régulièrement les publics sur la nécessité d'exploiter la forêt pour contribuer à un développement local durable.</p> <p>Aider les exploitants forestiers à acquérir des nouveaux panneaux d'information et de sensibilisation sur les objectifs de l'exploitation forestière et les enjeux de la desserte forestière (implantation sur les chantiers estivaux).</p> <p>Organiser des visites de chantiers</p> <p>Mette en place un accompagnement technique pour les collectivités afin de mieux faire appliquer les réglementations en vigueur doit être envisagé.</p> <p>Aider les communes à mettre en place une information claire à l'entrée des routes forestières concernant les interdictions et recommandations. Veiller à ce que les pistes forestières créées ne servent pas de support à la circulation des véhicules de loisirs motorisés (en lien avec les plans de circulation des véhicules à moteur).</p> <p>Mettre au point une charte du tourisme motorisé avec les associations représentatives et les professionnels (loueurs de quad).</p> <p>Créer d'une brochure sur la forêt du territoire (l'exploitation, les usagers, les bonnes pratiques) à l'usage des touristes.</p> <p>Requalifier les accès (place de parkings, pont étroit...) et améliorer l'accueil en créant des aires de récréation adaptées (pique-nique...). de sentiers d'interprétation en forêt (état des lieux des équipements existants, et mise en place d'équipements sur des secteurs portant une réelle identité forestière)</p>

B.2 Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement

<u>Constat / Besoin exprimé</u>	Les actions d'éducation à l'environnement sont peu développées sur le thème de la forêt du pays en dehors des actions « A l'Ecole de la Forêt », « La forêt m'a dit » alors que les besoins sont importants
Objectif à court terme :	Créer un lien entre professionnels de l'éducation à l'environnement, gestionnaires forestiers et filière bois
Objectif à moyen terme	Créer une offre « forestière » en matière d'éducation à l'environnement
Objectif à long terme	Mieux informer le grand public sur les usages multiples de la forêt
<u>Les moyens</u>	Mutualisation des actions d'éducation entre les différents intervenants du monde forestier
<u>Pistes d'action :</u>	<p>Proposer des contenus éducatifs propres à la forêt du Pays du Grand Briançonnais</p> <p>Créer une carte représentant les forêts du Pays (avec lexique, règles de conduites, ...)</p> <p>Assurer une interface entre éducateurs à l'environnement, forestiers et professionnels</p> <p>Créer une mallette pédagogique (à mettre notamment à la disposition des enseignants) retraçant les différents enjeux de gestion multifonctionnelle, de mobilisation et de valorisation locale du bois.</p> <p>Informers les écoles et le grand public des travaux forestiers en cours sur leur commune et leur proposer une sortie pédagogique sur site.</p>

2.3 Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux usages mettant en cause leur pérennité

<u>Problématiques posées :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - le développement des populations d'ongulés sauvages soumis à plan de chasse met en péril la régénération des forêts sur certains versants - le développement du ski hors-piste en marge des stations de ski induit des destructions de régénération par sectionnement des pousses terminales par les carres des skis.
Objectif à court terme :	Quantifier / qualifier les dégâts causés aux peuplements forestiers
Objectif à moyen terme	Améliorer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	Adaptation des prélèvements ou des capacités d'accueil du milieu pour assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique Mise au point d'une sylviculture spécifique aux stations de ski
<u>Pistes d'action :</u>	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les gestionnaires des domaines skiables sur le patrimoine forestier Sensibiliser les pratiquants des différentes activités (ski-hors piste, raquettes, ...) impactant sur le milieu forestier Poursuivre la protection des régénérations par la mise en place de filets de protection Continuer le travail de suivi concerté de l'impact des cervidés au milieu forestiers Adapter les plans de chasse pour limiter les dégâts causés aux régénérations Protéger la régénération dans les zones les plus touchées Gérer la cohabitation entre gibier et bétail sur les zones où ils sont en concurrence, par exemple en trouvant des pâturages de remplacement pour les zones de concentration hivernale du gibier.

2.4 Renouveler les peuplements vieillissants assurant une fonction de protection contre les risques naturels

<u>Constat :</u>	Aujourd'hui, les peuplements issus de plantation RTM ont vieilli et la majorité d'entre eux a plus d'un siècle. Même si le renouvellement de ces peuplements a été engagé dans les années 1970, on se retrouve aujourd'hui face à un déséquilibre des classes d'âge très important et à des peuplements qui se rapprochent de leur durée de survie.
<u>Problématiques posées :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - une partie des peuplements forestiers assure des fonctions de protection contre les risques (chutes de blocs, départs d'avalanche, glissements de terrains, érosion torrentielle), il s'agit à la fois de peuplements issus des boisements RTM, d'une « forêt de protection » et de forêts privées à proximité des zones habitées - ces peuplements sont souvent vieillissants et la régénération n'est pas forcément acquise
Objectif à court terme :	
Objectif à moyen terme	Assurer la pérennité des forêts de protection sur les zones les plus sensibles à un risque naturel
Objectif à long terme	Assurer la continuité de la fonction de protection des forêts sur l'ensemble du territoire concerné par des risques naturels
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des zones forestières à forts risques naturels et du niveau de régénération Intégration des itinéraires techniques de gestion « à minima » des forêts de protection Intervention sur les peuplements à régénérer (ou à alléger dans le cas du risque « glissement de terrain). Incitation des communes à la réalisation de Plan de Prévention des Risques (PPR) Suivi des programmes d'études réalisées sur le territoire ou sur des préoccupations du territoire Gestion régulière des ripisylves
<u>Pistes d'action :</u>	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une cartographie des risques naturels en zone forestière (sur la base des documents existants PPRN, CLPA, croisés avec une cartographie de la végétation forestière) Communiquer auprès des gestionnaires et propriétaires sur l'urgence d'intervention

- **Orientation C-**

PREVENIR LES EFFETS DES MUTATIONS DU MILIEU NATUREL

3.1 Lutter contre la fermeture de l'espace

<u>Problématiques posées :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anciens noyaux villageois, comme certains pâturages d'altitude sont en cours de fermeture - La mosaïque de milieux ouverts, forestiers, bocagers est en cours d'uniformisation (banalisation) sous l'effet de l'abandon des pratiques agricoles ancestrales - La forêt progresse et colonise les près qui ne sont plus fauchés
Objectif à court terme	Réouverture de milieux en cours de colonisation par la forêt
Objectif à moyen terme	Maintien des activités pastorales
Objectif à long terme	Maintien des fonctionnalités des pratiques agricoles et pastorales
Action Pne	Suivre les dynamiques naturelles
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	<p>Incitations techniques ou financières à la réalisation d'opérations de travaux sylvicoles ou pastorales</p> <p>Identification et localisation de nouveaux parcours</p> <p>Développement des Associations Foncière Pastorale</p> <p>Incitation des agriculteurs à contractualiser des MAE</p>
<u>Pistes d'action :</u>	<p>Définir des zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux fortement boisés (en priorité les friches administratives sans usage ni agricole ni forestier et les espaces à forte vocation paysagère)</p> <p>Soutenir la réalisation de diagnostics pastoraux</p> <p>Natura 2000</p> <p>Définir des itinéraires techniques pour assurer la ressource pastorale et la régénération de la forêt</p> <p>Mise en place des chantiers de broyage mécaniques après mise en place de conventions de pâturage assorties d'objectifs de contrôle de l'embroussaillage</p> <p>Aide financière aux éleveurs à l'acquisition de broyeurs mécaniques voir aides existantes</p> <p>Analyser les expériences menées sur d'autres territoires (Jura) sur la mise en place de pâturage d'hivernage en forêt et expérimenter la création d'une unité pastorale d'hivernage (+ de 15 ha).</p>

3.2 Assurer la prédominance du mélèze dans la forêt du massif

<u>Constat :</u>	<p>Le mélèze, essence de lumière, supporte mal la concurrence, est une espèce pionnière colonisatrice d'espaces ouverts.</p> <p>Les mélèzes représentent ainsi environ 2 arbres sur 3 dans le Queyras, près d' 1 arbre sur 2 dans le Briançonnais/l'Argentiérois, et 2 arbres sur 5 dans le Guillestrois.</p>
<u>Problématiques posées :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - le mélèzin constitue l'essentiel de la couverture forestière du territoire - la pérennité du mélèzin est menacée par la simple évolution naturelle de cette formation végétale pionnière. Le mélèzin est peu à peu remplacé par des formations feuillues, de sapinières ou de pinèdes.
Objectif à long terme	Pérenniser les formations de mélèzin
Action PnrQ	Poursuite des expérimentations sylvopastorales visant le renouvellement des mélézins avec la mise à disposition d'une ressource fourragère sous forêt d'appoint
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	<p>Identification des zones où il est nécessaire de pérenniser le mélèzin (sur la base des outils de cartographie des stations à mélèzin de l'ONF)</p> <p>Application des techniques existantes de régénération du mélèzin là ou cela est nécessaire</p> <p>Destruction des régénérations d'autres essences dans les mélézins les plus symboliques</p>
<u>Pistes d'action :</u>	<p>Cartographier l'extension possible du mélèzin sur le territoire</p> <p>Soutenir les actions de régénération efficaces du mélèzin (coupes rases par trouées, décapages, plantations)</p> <p>Continuer les expérimentations sylo-pastorales visant le renouvellement des mélézins</p> <p>Campagne d'explication, d'Information et de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public</p>

3.3 Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée	
<u>Problématiques posées</u>	<ul style="list-style-type: none"> - la répartition des formations végétales, en zone de montagne, est très dépendante des conditions climatiques (variant localement avec l'exposition des versants et l'altitude) - les changements climatiques en cours et notamment l'augmentation de la température sont susceptibles d'impacter profondément la répartition des formations végétales mais aussi la santé de certaines espèces.
<u>Objectif à long terme</u>	Augmenter la résilience des peuplements forestiers face aux crises climatiques prévues
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	Mise en place d'un réseau d'acteurs formés à la veille des premiers effets des changements climatiques
	Participation aux programmes d'études en cours sur les impacts du réchauffement climatique sur la forêt, les décliner localement et les porter à connaissance
	Porter à connaissance les impacts du réchauffement climatique sur la forêt, les décliner localement
	Mise en place, à l'échelle du pays, d'un travail de Veil « changements climatiques » intégrant des chercheurs

- **Orientation D-**

**PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE DE LA FORET DU GRAND
BRIANÇONNAIS**

4.1 Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays

<u>Problématiques posées :</u>	<i>La politique forestière est définie au sein des institutions forestières à une échelle différente de celle du Pays</i>
Objectif à long terme	Assurer une coordination de la politique forestière à l'échelle du territoire
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	Suivi des actions prévues dans la Charte Forestière
	Animation auprès des partenaires pour l'application des objectifs de la Charte
	Mise en place de nouveaux partenariats franco/français et franco/Italien à l'échelle du massif,
	Favoriser la communication dans le domaine forestier pour créer une dynamique agissant sur la restructuration foncière, les pratiques des usagers de l'espace forestier et valorisant les productions locales
<u>Pistes d'action :</u>	Communiquer sur les savoir-faire locaux et faire circuler l'information
	Animer la Charte Forestière de Territoire de manière pérenne
	Mobiliser l'appui en moyens humains des structures partenaires (ONF, CRPF, Chambre d'agriculture, Interprofessions du bois...)
	Identifier une personne référente qui fasse le lien entre les communes et les autres acteurs forestiers

4.2 Informer l'ensemble des acteurs sur la gestion forestière

<u>Constat :</u>	On constate trop souvent un manque d'information auprès des collectivités, des usagers et des professionnels de la filière bois.
<u>Problématiques posées :</u>	<i>Une part des handicaps et menaces de la forêt du territoire et de la filière sont liés à un déficit d'information sur la forêt et le bois et un manque de coordination de la filière du propriétaire à l'utilisateur final</i>
Objectif à long terme	Créer une culture forestière dynamique
Action Pnr Q	<i>Former les acteurs de l'exploitation forestière, y compris les habitants bénéficiaires de lot d'affouage à la gestion des coupes et à la remise en état.</i>
<u>Les moyens identifiés pour atteindre les objectifs sont</u>	Création d'espace de discussion et d'échange de connaissances et d'expérience entre les différents acteurs
	Animation auprès des partenaires pour l'application des objectifs de la Charte
<u>Pistes d'action :</u>	Mise en place de nouveaux partenariats franco/français et franco/Italien à l'échelle du massif,
	Mettre en place des formations pour les élus
	Rédiger un Bulletin d'information « forêt filière bois » à destination des élus, des propriétaires et des professionnels
	Organiser un évènement annuel ou bi annuel autour du bois pour favoriser les rencontres entre les acteurs de la filière bois, les élus et les usagers de la forêt.